

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

NA

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Voir dans le document/ See herein NA Québec

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ -THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

| Title - Sujet | | | |
|--|-------------------------|---------|--|
| Ent.Ménager1001St-Laurent Lo | ongueuil | | |
| Solicitation No N° de l'invita | tion | Date | |
| EF944-202068/A | | 2020-1 | 0-07 |
| Client Reference No N° de ré | éférence du client | GETS I | Ref. No N° de réf. de SEAG |
| R.004236.001 | | PW-\$N | MTC-080-15871 |
| File No N° de dossier | CCC No./N° CCC - FM | S No./N | I° VME |
| MTC-0-43008 (080) | | | |
| Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2020-11-17 | L'invitation pre | end fi | Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE |
| F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination | n: Other-Autre: | | |
| Address Enquiries to: - Adres | ser toutes questions à: | | Buyer Id - Id de l'acheteur |
| Antoine, Englead | | | mtc080 |
| Telephone No N° de télépho | ne | FAX N | lo N° de FAX |
| (438) 340-5863 () | | () | - |
| Destination - of Goods, Service | es, and Construction: | | |
| Destination - des biens, servi | ces et construction: | | |
| MINISTERE DES TRAVAUX | PUBLICS ET SERVICE | ES GOU | VERNEMENTAUX |
| CANADA | | | |
| PL.BONAVENTURE,PORTAII | | | |
| 800 RUE DE LA GAUCHETIE | RE O B7300 | | |
| MONTREAL | | | |
| Québec H5A1L6 | | | |
| Canada | | | |
| | | | |
| | | | |
| 1 | | | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
|--|---------------------------------------|
| Voir Doc. | |
| Vendor/Firm Name and Address | • |
| Raison sociale et adresse du fournisseu | r/de l'entrepreneur |
| | |
| | |
| | |
| Telephone No N° de téléphone | |
| Facsimile No N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to s | ign on behalf of Vendor/Firm |
| (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s | signer au nom du fournisseur/ |
| de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara | • |
| | • • |
| Signature | Date |
| Juliature | Date |



File No. - N° du dossier MTC-0-43008

TABLE DES MATIÈRES

| PARTIE | 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 3 |
|--------|--|----|
| 1.1 | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 3 |
| 1.2 | ÉNONCÉ DES TRAVAUX | 3 |
| 1.3 | COMPTE RENDU | 3 |
| 1.4 | Service Connexion postel | 3 |
| PARTIE | 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 3 |
| 2.1 | INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 4 |
| 2.2 | Présentation des soumissions | |
| 2.3 | Ancien fonctionnaire | _ |
| 2.4 | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION | 6 |
| 2.5 | VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX | 6 |
| 2.6 | LOIS APPLICABLES | 6 |
| 2.7 | PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS | 7 |
| PARTIE | 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 7 |
| 3.1 | Instructions pour la préparation des soumissions | 7 |
| PARTIE | 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 8 |
| 4.1 | Procédures d'évaluation | |
| 4.2 | MÉTHODE DE SÉLECTION | 8 |
| PARTIE | 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 8 |
| 5.1 | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | 8 |
| 5.2 | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 9 |
| PARTIE | 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 9 |
| 6.1 | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 9 |
| 6.2 | ÉNONCÉ DES TRAVAUX <i>OU</i> BESOIN | 10 |
| 6.3 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 10 |
| 6.4 | Durée du contrat | 10 |
| 6.5 | RESPONSABLES | 10 |
| 6.6 | DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES | 11 |
| 6.7 | PAIEMENT | 12 |
| 6.8 | INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION | 12 |
| 6.9 | ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | |
| 6.10 | LOIS APPLICABLES | 13 |
| 6.11 | Ordre de priorité des documents | 13 |
| 6.12 | CLAUSES DU GUIDE DES CCUA | 14 |
| 6.13 | RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS | 14 |

| ANNEXE «A» | 15 |
|---|----|
| ÉNONCÉ DES TRAVAUX ET TABLEAUX DE PRIX | 15 |
| ANNEXE «B » | 15 |
| LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 15 |
| ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS | 15 |
| INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIOUE | 15 |

^{**} CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ **

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTC080
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit indiqué ici. Il faut noter que l'adresse courriel indiquée ne peut pas servir à envoyer une soumission électronique. Il faut écrire à cette adresse pour amorcer la démarche menant à l'envoi de la soumission électronique, notamment obtenir le lien vers le portail de transmission de documents. TPSGC ne garantit pas de réponse si le courriel est envoyé 6 jours ou moins avant la clôture de l'invitation.

Les coordonnées sont les suivantes : <u>TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. »

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du</u> Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u> : 2019-01 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTC080
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **5 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Visite optionnelle des lieux :

- 20 octobre 2020 9 h à 10 h; 10h à 11 h; 11 h à 12 h ou 13 h à 14 h
- 21 octobre 2020 9 h à 10 h; 10 h à 11 h; 11 h à 12 h ou 13 h à 14 h
- 22 octobre 2020 9h à 10 h; 10 h à 11 h; 11 h à 12 h ou 13 h à 14 h.

En raison de la pandémie actuelle du COVID-19, nous demandons aux proposants de limiter le nombre de représentants à deux individu (2) et de vous conformer aux mesures d'hygiène applicables.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec <u>l'autorité contractante au plus tard le 19 octobre à 14:00 PM pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite.</u>

Les instructions vous seront transmises par courriel. Les soumissionnaires devront ensuite, à leur discrétion, soumettre leurs questions à l'autorité contractante par courriel suite à la visite puisqu'aucune précision ne pourra être répondue lors de la constatation des lieux. Toute précision ou tous changements apportés à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

2.6 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur *au Québec*, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTC080
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les

2.7 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

4.1.2 Clause du Guide des CCUA (A0069T) (2007-05-25), (Méthode de sélection)

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTC080
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC n° EF944-202068

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de Vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de la Sécurité des contrats (PSC), de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés ; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID MTC080 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- a) de la *Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité* et de la Directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe ____ ;
- b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2020-05-28), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

La période du contrat est du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 inclusivement.

6.4.1 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus __3_ période(s) supplémentaire(s) de __1__ année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins $\underline{30}$ jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Madame Englead Antoine Titre : Agente d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: Place Bonaventure

800 rue de la Gauchetière Ouest, Portail Sud-Ouest Bureau 7300, Montréal, Québec H5A 1L6

Téléphone: 438-340-5863

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID MTC080 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Télécopieur : 514-496-3822

Courriel: englead.antoine@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (sera rempli lors de l'octroi du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est : Nom :_____ Titre :
Organisation : Adresse : Téléphone : ____ ____ Télécopieur : ____ ____ Courriel: Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante. 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur Nom : ____ Titre: Organisation : Adresse : Téléphone : ____ ____ Télécopieur : ____ ___ Courriel:

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.6.7 Paiement

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID MTC080 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7.1 Base de paiement

| 1. | La responsabilité totale du Canad | da envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas |
|----|-----------------------------------|---|
| | dépasser la somme de | \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables |
| | sont en sus. | |

- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
- 3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.7.2 H1008C (2008-05-12) Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTC080
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9.3 Clauses du Guide des CCUA

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales (2010C (2020-05-28), Conditions générales services (complexité movenne):
- c) Annexe A, Énoncé des travaux et tableaux des prix (annexe F)
- d) Annexe B, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le ______ » ou « modifiée le ______ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID MTC080 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Clauses du Guide des CCUA

A9068C- (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTC-0-43008

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTC080 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX et TABLEAUX DE PRIX (annexe F) (VOIR documents joints) ************** **ANNEXE « B »** LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (VOIR documents joints) **************************** ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants: () Carte d'achat VISA; () Carte d'achat MasterCard ; () Dépôt direct (national et international) ; () Échange de données informatisées (EDI) ; () Virement télégraphique (international seulement); () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)



Gouvernement du Canada

| | Contract Number / Numéro du contrat | |
|---|--|---|
| | EF944-202068 | |
| - | Security Classification / Classification de sécurité | - |
| | LINCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION | |

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

| PART A - CONTRACT INFORMATION / PART | IE A - INFORMATION CO | NTRACTUELLE | TIVEO A LA O | ECCITIE (EVEILO) | CEA ESCO | |
|---|--|---|--------------------|---|------------|--------------------|
| Originating Government Department or Organ | nization / Public Works and | Government Service | es 2. Branch | or Directorate / Direction géne | erale ou | Direction |
| Ministère ou organisme gouvernemental d'or | O Gallada | | Bi | | | |
| 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat d | ie sous-traitance | 3. b) Name and A | adress of Subco | ntractor / Nom et adresse du s | sous-trait | tant |
| 4. Brief Description of Work / Brève description | du travail | | | | | |
| Entretien ménager | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| 5. a) Will the supplier require access to Controlle | | | | | | No Ye |
| Le fournisseur aura-t-il accès à des march | | | | | V | Non L O |
| 5. b) Will the supplier require access to unclassi | fied military technical data | subject to the pro | ovisions of the Te | echnical Data Control | | No Ye |
| Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des donnée | as tachniquas militaires na | n alassifiáns aut | aant aanuinttina | our dien seldiene du Dàulensen | ا 🖭 ، | Non L Ou |
| sur le contrôle des données techniques? | 55 techniques militaires no | ii ciassillees qui s | soni assujetties a | aux dispositions du Regiernen | į. | |
| 6. Indicate the type of access required / Indique | r le type d'accès requis | | | | | |
| 6. a) Will the supplier and its employees require | access to PROTECTED a | ind/or CLASSIFIE | D information or | assets? | | No 7 Ye |
| Le fournisseur ainsi que les employés auro | nt-ils accès à des renseigr | nements ou à des | s biens PROTÉG | ÉS et/ou CLASSIFIÉS? | | Non V Ou |
| (Specify the level of access using the chart | in Question 7. c) | | | | | |
| (Préciser le niveau d'accès en utilisant le ta 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cle | ibleau qui se trouve à la qu | uestion 7. c) | ann ta rantriatad | 22222 2222 No 22222 to | | V V- |
| PROTECTED and/or CLASSIFIED informa | tion or assets is permitted | inner) require acc | cess to restricted | access areas? No access to | | No Ye |
| Le fournisseur et ses employés (p. ex. nette | oyeurs, personnel d'entreti | ien) auront-ils acc | cès à des zones | d'accès restreintes? L'accès | | 4011 |
| à des renseignements ou à des biens PRO | | | sé. | | | |
| S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de li | irement with no overnight | storage? | nuit? | | 1 3/ | Vo Ye |
| | | | | | 100 | Non L Ou |
| 7. a) Indicate the type of information that the sup | plier will be required to ac | cess / Indiquer le | type d'information | on auquel le fournisseur devra | avoir ac | cès |
| Canada 🗸 | NATO / | OTAN | | Foreign / Étranger | | |
| 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives | | | | | | |
| No release restrictions Aucune restriction relative | All NATO countries | STAN | | No release restrictions | | |
| à la diffusion | Tous les pays de l'O | JIAN | | Aucune restriction relative à la diffusion | | |
| | | | | a la all'adion | | |
| Not releasable | | | | | | |
| A ne pas diffuser | | | | | | |
| Restricted to: / Limité à : | Restricted to: / Limit | ié à : | | Restricted to: / Limité à : | | |
| Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : | Specify country(ies) | · / Prácisar la/s) / | nave : | Specify country(ies): / Précis | or lo(s) | |
| opening sound y(loo). It i coloci le(o) pays : | opecity country(les) | . / / / / / / / / / / / / / / / / / / / | pays. | Specify country(les). / Frecis | er ie(s) t | Jays . |
| | | | | | | |
| 7. c) Level of information / Niveau d'information | | | | | | |
| PROTECTED A | NATO UNCLASSIFI | ED [| 2572 192 | PROTECTED A | | Seales of the seal |
| PROTÉGÉ A | NATO NON CLASS | | | PROTÉGÉ A | | |
| PROTECTED B | NATO RESTRICTED | | | PROTECTED B | 一 | |
| PROTÉGÉ B | NATO DIFFUSION I | RESTREINTE | | PROTÉGÉ B | | |
| PROTECTED C | NATO CONFIDENT | | | PROTECTED C | | |
| PROTEGE C | NATO CONFIDENT | IEL <u>L</u> | | PROTÉGÉ C | | |
| CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | NATO SECRET | | | CONFIDENTIAL | | |
| SECRET | NATO SECRET COSMIC TOP SECR | L L | | CONFIDENTIEL SECRET | 믬 | |
| SECRET | COSMIC TOP SECR | | | SECRET | | |
| TOP SECRET | THE OLD | | 26 40 20 20 20 | TOP SECRET | 言 | |
| TRÈS SECRET | | | | TRÈS SECRET | | |
| TOP SECRET (SIGINT) | THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T | | | TOP SECRET (SIGINT) | | |
| TRÈS SECRET (SIGINT) | | | | TRÈS SECRET (SIGINT) | | |

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
SANS CLASSIFICATION

Canadä



du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EF944-202068

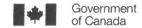
Security Classification / Classification de sécurité ___ SANS CLASSIFICATION _

| 1 = # - 1 = # P - W E of 0 1 4 1 | tinued) / PARTIE A (suite) | |
|--|--|---|
| 8. Will the sup | plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? | No Yes |
| Le fournisse | eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? | ✓ NonOui |
| | ate the level of sensitivity: | |
| | native, indiquer le niveau de sensibilité : | |
| | plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? | No Yes |
| Le fourniss | eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? | V NonOui |
| | | |
| | s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : | |
| | Number / Numéro du document : | NAME OF TAXABLE PARTY. |
| PART B - PER | RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR) nel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis | |
| io. a) Personi | iel security screening level required / Niveau de controle de la securite du personnel requis | |
| | RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECF | RET |
| | COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SEC | |
| | | |
| | | OP SECRET |
| | TRÉS SECRET – SIGINT L NATO CONFIDENTIEL L NATO SECRET L COSMIC 1 | RÉS SECRET |
| | SITE ACCESS | |
| | ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | |
| | | |
| | Special comments: | |
| | Commentaires spéciaux : | |
| | | |
| | NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. | |
| | REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un quide de classification de la sécurité doit être | fourni. |
| 10. b) May un | screened personnel be used for portions of the work? | No Yes |
| | onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? | ✓ NonOui |
| If Yes | will unscreened personnel be escorted? | No Yes |
| | affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? | V Non Oui |
| Danore | animative, to percentile on question cold the country. | |
| | | |
| PART C - SAI | FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) | |
| | FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS | |
| | | |
| INFORMATI | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS | ✓ No ─Yes |
| 11. a) Will the | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or | Von Ves Oui |
| 11. a) Will the premise | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? | Von Ves Oui |
| 11. a) Will the premise Le four | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou | |
| 11. a) Will the premise | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou | |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or ess? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? | |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou | NonOui |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS | ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or ess? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? | Non Oui |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? | Non Oui |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? | Non Oui |
| INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? | Non Oui No Yes Non Oui |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment | Non Oui No Yes No Oui |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? | Non Oui No Yes Non Oui |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION 11. c) Will the cocur at Les inst | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ | Non Oui No Yes No Oui |
| 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION 11. c) Will the cocur at Les inst | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? | Non Oui No Yes No Oui |
| INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION 11. c) Will the occur at Les instend et/ou Cl | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allaltions du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? | Non Oui No Yes No Oui |
| INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION 11. c) Will the occur at Les instend et/ou Cl | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ | Non Oui No Yes No Oui |
| INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION 11. c) Will the occur at Les instend et/ou Cl | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allaltions du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? | Non Oui No Yes No Oui |
| INFORMATION 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION 11. c) Will the occur at Les inst et/ou Cl | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) | Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui |
| INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourn CLASS 11. b) Will the Le fourn PRODUCTION 11. c) Will the le occur at Les instet/ou Cl INFORMATION 11. d) Will the length of the length | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allaltions du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? | Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui |
| INFORMATION 11. a) Will the premise Le fourn CLASS 11. b) Will the Le fourn PRODUCTION 11. c) Will the Les inst et/ou Cl INFORMATION 11. d) Will the information of the pour minformation of the pour minformation of the premise less in the pour minformation of the premise less in t | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets are required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets are required to safeguard COMSEC information or assets? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? sisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED tion or data? sisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des | Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui |
| INFORMATION 11. a) Will the premise Le fourn CLASS 11. b) Will the Le fourn PRODUCTION 11. c) Will the Les inst et/ou Cl INFORMATION 11. d) Will the information of the pour minformation of the pour minformation of the premise less in the pour minformation of the premise less in t | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or ese? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment at the supplier's site or premises? allaltations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED tion or data? | Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui |
| INFORMATION 11. a) Will the premise Le fourn CLASS 11. b) Will the Le fourn PRODUCTION 11. c) Will the Les inst et/ou Cl INFORMATION 11. d) Will the information of the pour minformation of the pour minformation of the premise less in the pour minformation of the premise less in t | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets are required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets are required to safeguard COMSEC information or assets? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? sisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED tion or data? sisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des | Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui |
| INFORMATION 11. a) Will the premise Le four CLASS 11. b) Will the Le four PRODUCTION 11. c) Will the Coccur at Les instends et/ou Cl INFORMATION 11. d) Will the Course of Course of Classing Classi | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets are required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets are required to safeguard COMSEC information or assets? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? sisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED tion or data? sisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des | Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui |
| INFORMATION 11. a) Will the premise Le fouring CLASS 11. b) Will the Le fouring PRODUCTION 11. c) Will the le occur at Les instructed to Classification C | supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets are research then use recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? DN production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED tion or data? sisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des nements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? | Non Oui No Yes Oui No Non Oui No Yes Oui No Yes Oui |

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité SANS CLASSIFICATION

Canadä



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EF944-202068

Security Classification / Classification de sécurité
SANS CLASSIFICATION

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Catégorie | | OTÉ | | | ASSIFIED LASSIFIÉ | | | NATO | | | | | | COMSEC | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|-----------------------------------|--------------------------|---|-------|-------|-----------------|-------------|----------------|
| | А | В | С | CONFIDENTIAL | SECRET | TOP SECRET | NATO RESTRICTED | NATO CONFIDENTIAL | NATO SECRET | COSMIC TOP SECRET | | OTECT | | CONFIDENTIAL | SECRET | TOP SECRET |
| | | | | CONFIDENTIEL | | TRÈS SECRET | NATO DIFFUSION RESTREINTE | NATO Confidentiel | | COSMIC TRÈS SECRET | A | В | С | CONFIDENTIEL | | TRÈS SECRET |
| Information / Assets Renseignements / Biens | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Production | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IT Media / Support TI | | | | | | | | | | | | | | * | | |
| IT Link / Lien électronique | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | _ | | |
| . a) Is the description | on of | f the avai | wor I vise | k contained w é par la préser | ithin this S | SRCL PRO S est-elle | OTECTED a de nature PF | nd/or CLASSII ROTÉGÉE et/o | FIED? ou CLAS | SIFIÉE? | | | | [| ✓ No Non | |
| a) Is the description La description If Yes, classify Dans l'affirma de sécurité » | du tr y this itive, | avai s foi cla | l vise rm b ssifi | é par la préser y annotating er le présent | the LVERS the top a formulair | S est-elle | de nature PF m in the are | ROTÉGÉE et/o a entitled "Se | ou CLAS | lassificati | | ėe « | Class | [sification | ✓ No Non | |
| La description If Yes, classify Dans l'affirma | du tr y this itive, au ha | avai s for cla aut | l vise rm b ssifi et au | é par la préser y annotating er le présent u bas du form ched to this SF | the top a formulair ulaire. | S est-elle nd bottor e en indi | de nature PF m in the area quant le niv | ROTÉGÉE et/on a entitled "Se eau de sécur ASSIFIED? | ou CLAS: ecurity C ité dans | lassificati | | ė́e « | Class | [sification | No Non | |

jointes).